

Le légaliste

KS LOCATION

Annonce n° 1428
Type Constitution de société
Parution web 06/05/2025
Parution print 06/05/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Par ASSP en date du 04/05/2025, il a été constitué une SASU dénommée : **KS LOCATION**

Sigle : KSL

Siège social : 4 Escalier Roho bolé passamainty 97600 MAMOUDZOU

Capital : 100 €

Objet social : L'EXPLOITATION D'UN COMMERCE DE NEGOCE, LA VENTE, LA REPARATION ET LA LOCATION DE MATERIEL DIVERS, L'IMPORTATION AINSI QUE TOUTES LES OPERATIONS DE REPRESENTATION, COMMISSION ET COURTAGE. PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES - PRISES DE PARTICIPATIONS AINSI QUE LEUR GESTION

Président : M Mohamed ALI Abdoul Kader demeurant 4 Escalier roho bolé passamainty 97600 MAMOUDZOU élu pour une durée de 5 ans ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.